

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00081

Numéro SIREN : 382 310 035

Nom ou dénomination : A.B.F.

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2024 sous le numéro de dépôt 1363

BILAN - ACTIF

4005 - EURL ABF

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF

	Valeurs au 30/09/23		Valeurs au 30/09/22	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	869,99	869,99		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	212 818,05		212 818,05	212 818,05
Créances rattachées à des participations	16 500,20		16 500,20	17 859,38
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15 076,50		15 076,50	15 000,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	245 264,74	869,99	244 394,75	245 677,43
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)				
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	251 250,00		251 250,00	250 000,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	40 756,82		40 756,82	54 724,44
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	292 006,82		292 006,82	304 724,44
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	537 271,56	869,99	536 401,57	550 401,87

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

certifié conforme à l'original
124

BILAN - PASSIF

4005 - EURL ABF

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF

	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	8 000,00	8 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	800,00	800,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	215,78	215,78
Report à nouveau	240 058,79	-1 444,77
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-278,30	241 503,56
SITUATION NETTE	248 796,27	249 074,57
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	248 796,27	249 074,57
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	37 391,19	52 385,19
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	2 507,11	1 235,11
Fournisseurs, factures non parvenues		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	247 707,00	247 707,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	287 605,30	301 327,30
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	536 401,57	550 401,87
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	287 605,30	301 327,30
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

certifié conforme à
l'original

COMPTE DE RÉSULTAT (SIG)

4005 - EURL ABF

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22	en %	Du 01/10/21	en %	Variation	
	Au 30/09/23	de CA	Au 30/09/22	de CA	en valeur	en %
TOTAL PRODUITS DE L'ACTIVITE						
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)						
+ / - Production stockée ou immobilisée						
+ Produits des activités annexes						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
- Coût des Matières premières et sous-traitance						
MARGE SUR PRODUCTION						
MARGE BRUTE TOTALE						
- Autres achats						
- Charges externes	1 272,00		1 562,04		-290,04	-18,57
+ Transfert de charges externes						
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	-1 272,00		-1 562,04		290,04	18,57
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Charges de personnel						
- Rémunération de l'exploitant						
- Cotisations de l'exploitant						
+ Transferts charges sociales et taxes						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 272,00		-1 562,04		290,04	18,57
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux dépréciations						
- Autres charges d'exploitation						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 272,00		-1 562,04		290,04	18,57
+ Produits financiers	1 327,26		243 065,60		-241 738,34	-99,45
- Charges financières						
RESULTAT COURANT	55,26		241 503,56		-241 448,30	-99,98
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)	333,56				333,56	
- Participation et Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT EXERCICE	-278,30		241 503,56		-241 781,86	-100,12
(1) dont produits cessions éléments cédés						
(2) dont valeurs comptables éléments cédés						

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ (SIG)

4005 - EURL ABF

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Du 01/10/22	en %	Du 01/10/21	en %	Variation	
Au 30/09/23	de CA	Au 30/09/22	de CA	en valeur	en %

TOTAL PRODUITS DE L'ACTIVITE

Ventes de marchandises
- Coût d'achat des marchandises vendues
MARGE COMMERCIALE

Production vendue (biens et services)
+ / - Production stockée ou immobilisée
+ Produits des activités annexes
PRODUCTION DE L'EXERCICE
- Coût des Matières premières et sous-traitan
MARGE SUR PRODUCTION

MARGE BRUTE TOTALE

- Autres achats					
- Charges externes	1 272,00	1 562,04	-290,04	-18,57	
6226000000 HONORAIRES	1 272,00	1 463,11	-191,11	-13,06	
6227000000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX		98,93	-98,93	-100,00	
+ Transfert de charges externes					

VALEUR AJOUTEE PRODUITE	-1 272,00	-1 562,04	290,04	18,57	
-------------------------	-----------	-----------	--------	-------	--

+ Subventions d'exploitation
- Impôts, taxes et versements assimilés
- Charges de personnel
- Rémunération de l'exploitant
- Cotisations de l'exploitant
+ Transferts charges sociales et taxes

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 272,00	-1 562,04	290,04	18,57	
------------------------------	-----------	-----------	--------	-------	--

+ Autres produits d'exploitation
- Dotations aux amortissements
- Dotations aux dépréciations
- Autres charges d'exploitation

RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 272,00	-1 562,04	290,04	18,57	
-------------------------	-----------	-----------	--------	-------	--

+ Produits financiers	1 327,26	243 065,60	-241 738,34	-99,45	
7610000000 PRODUITS DE PARTICIPATION		243 065,60	-243 065,60	-100,00	
7680000000 AUTRES PROD.FINANCIERS	1 327,26		1 327,26		

- Charges financières

RESULTAT COURANT	55,26	241 503,56	-241 448,30	-99,98	
------------------	-------	------------	-------------	--------	--

certifié conforme à
l'original

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ (SIG)

4005 - EURL ABF

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22	en %	Du 01/10/21	en %	Variation	
	Au 30/09/23	de CA	Au 30/09/22	de CA	en valeur	en %
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)	333,56				333,56	
6720000000 CHARGES DIV. COUR. S/EXERCICES A	333,56				333,56	
- Participation et Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT EXERCICE	-278,30		241 503,56		-241 781,86	-100,12
(1) dont produits cessions éléments cédés						
(2) dont valeurs comptables éléments cédés						

certifié conforme à l'original
1.5

A.B.F.

SARL au capital de 8000€
Immatriculée au RCS de St Quentin
Sous le n° B 382 310 035
Siège Social :
1 rue du Marais
02240 BRISSAY-CHOIGNY

PROCES VERBAL

des délibérations de l'Associé Unique
du 22 décembre 2023

l'an deux mille vingt trois
le vingt-deux décembre,
à dix heures,

Monsieur Alain bomba, associé unique de l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée « A.B.F. » au capital de 8 000€ divisé en 500 parts de 16€ chacune, dont le siège social est à Brissay-Choigny (Aisne) 1 rue du marais, fait les déclarations suivantes en vue de l'établissement du procès-verbal de l'associé unique sur les comptes de l'exercice 2022/2023.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus de la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce et décision à cet égard
- Distribution de dividendes

Le gérant dépose sur le bureau :

- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée
- L'associé unique statue ensuite sur les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduits dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.



DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique constatant que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 278€ décide d'imputer le tout au passif du bilan dans le compte de report à nouveaux (119000).

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1996 et statuant sur ce rapport, déclare l'approuver en toutes ses parties.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique.



A.B.F.

SARL au capital de 8000€
Immatriculée au RCS de St Quentin
Sous le n° B 382 310 035
Siège Social :
1 rue du Marais
02240 BRISSAY-CHOIGNY

RAPPORT SPECIAL

De la gérance de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 22 décembre 2023

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1996, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exerçait une fonction d'administration ou de direction.

- Monsieur Alain BOMBA dispose d'une avance en compte courant la somme de trente-sept mille trois cent quatre-vingt-onze euros et dix-neuf centimes (37391.19€)
- Le compte courant de Monsieur Alain BOMBA n'est pas rémunéré

Il vous appartiendra de statuer sur le présent rapport et de vous prononcer sur les conventions qui y sont énoncées.

La Gérance.

